

Question 16

des députés Edmond Perruchoud, UDC, et Christophe Perruchoud, PLR, concernant la commune de Chalais – Société de la Télécabine SA (TVCM)

Un prêt NPR de 5 millions de francs avait été admis par l'Etat du Valais, par le CCF (Centre de Compétences Financières de l'Etat du Valais) pour la rénovation des installations. Du reste, l'assemblée primaire du 18 juin 2012 avait dû approuver le cautionnement par la commune de ce montant. Or, il apparaît que de manière inopinée, le CCF a réduit le montant du prêt à 3'750'000 francs soit une diminution de 1'250'000 francs ce qui met les organes de la TVCM dans une situation embarrassante.

Le département peut-il expliquer et justifier cette réduction du montant annoncé?